



# PROJET DE BUDGET 2017

# Le contexte du budget primitif 2017

Un projet de budget marqué par :

- Une **baisse des dotations** de 18,4 M€ en flux par rapport à 2016, soit **-196 M€ en stock depuis 2013** (année du gel de la DGF).
- Un budget à nouveau impacté par les **effets des transferts et la mutualisation des services** (42,7 M€ de dépenses supplémentaires : 14,4 M€ en fonctionnement et 28,3 M€ en investissement).

# L'équilibre du budget 2017

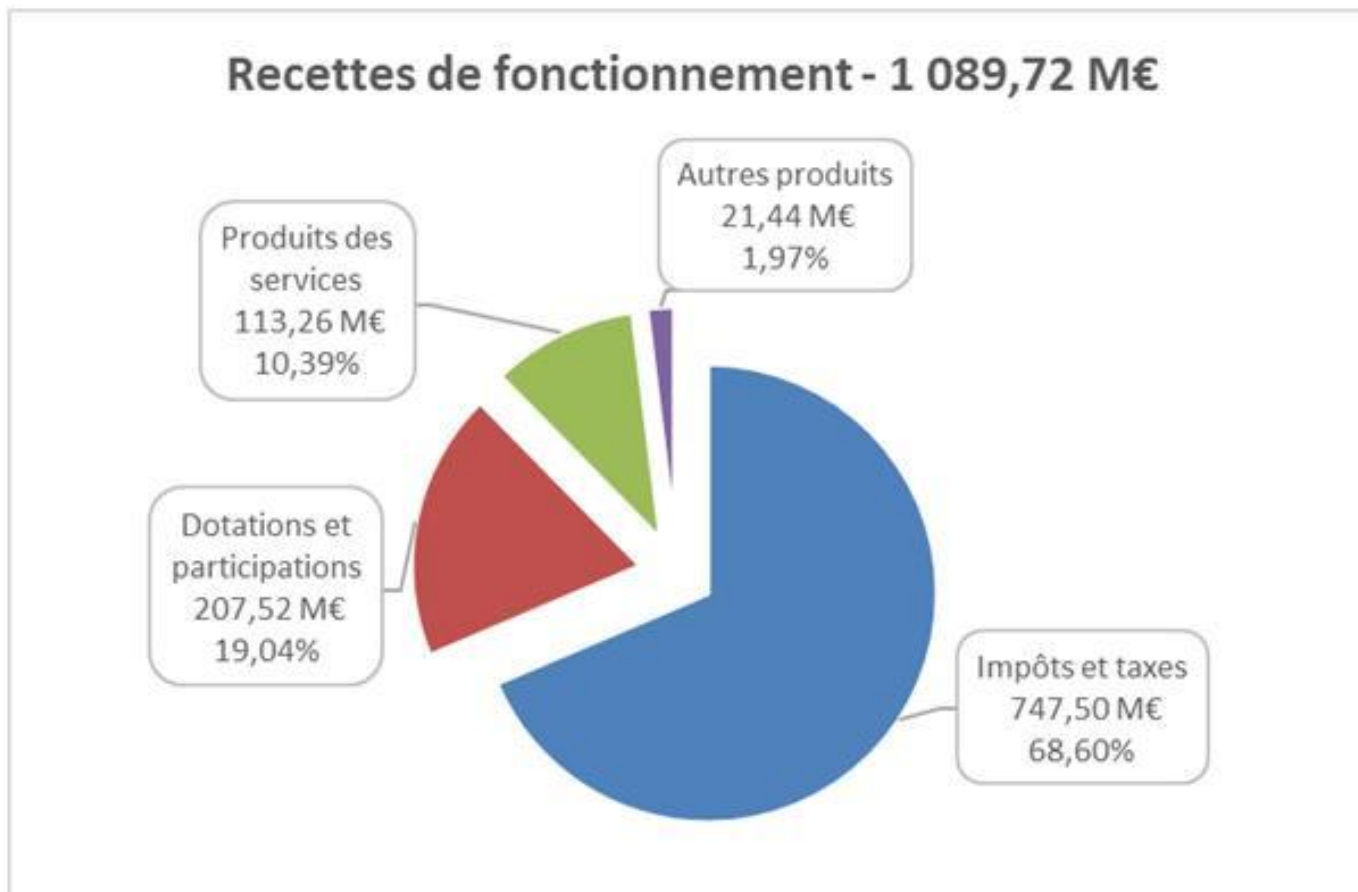
**Tous budgets confondus, le budget 2017 s'élève à 1 554,44 M€ en dépenses réelles :**

- **842,49 M€ en fonctionnement**
- **711,95 M€ en investissement.**

**Ces inscriptions conduisent à :**

- **un taux d'épargne brute de 22,7 %**
- **une capacité de désendettement de 3,8 ans fin 2017** (y compris l'encours à rembourser dans le cadre des transferts d'équipements).

# Les recettes réelles de fonctionnement



**Les recettes de fonctionnement de l'ensemble des budgets (hors flux croisés) progressent de 22,7 M€ provenant pour 17,53 M€ de recettes liées aux transferts de compétences ou affectées.**

# Une nouvelle baisse du couple fiscalité-dotations

Les effets attendus des mesures des lois de finances pour la Métropole se traduiront par une baisse attendue de ressources en flux de :

- **- 6,3 % pour la DGF**, soit **-10,27 M€ (151,5 M€** contre 161,7 M€ en 2016),
- **-1,06 % pour les allocations compensatrices**, soit **-1,1 M€ (102,3 M€** contre 103,4 M€ en 2016),
- **+18,2 % pour le prélèvement FPIC**, soit **+1,1 M€ (7 M€** contre 5,9 M€ en 2016) .

Parallèlement, des produits de **fiscalité directe en hausse** (hors VT et TEOM) de **+2,4 %**, soit une progression de ressources de **+7,2 M€**, uniquement liée à la revalorisation des bases et à la croissance démographique.

⇒ **Au final, une baisse de ressources du couple fiscalité/dotations de 0,75 %**, qui fait suite à la baisse de **2,4 %** en 2016.

**Au sein de ce couple, la fiscalité représente désormais 73 % et les dotations plus que 27 % (contre respectivement 64 % et 36 % en 2011).**

# Les recettes fiscales – fiscalité directe et indirecte

- Un produit global estimé à **571,64 M€ (dont 302,1 M€ de fiscalité directe) sans hausse des taux :**
  - Les **impôts économiques** : **198,2 M€** (191,9 M€ en 2016, soit +3,3 %),
  - Les **impôts ménages** : **103,7 M€** (102,8 M€ en 2016, soit +0,9 %, dont un effet « base » de +0,5 % et revalorisation de +0,4 %),
  - Le **versement transport** : **173,4 M€** (soit +2 %),
  - La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : **91,7 M€** (soit +0,9 %),
  - Le **prélèvement sur les jeux et paris hippiques** : **0,185 M€** (quasi stable),
  - La **taxe de séjour métropolitaine** : **4,5 M€** (3,5 M€ en 2016, soit +28,6 %)

# Les recettes fiscales - les attributions de compensation (AC) et la dotation de compensation (DC)

Effet induit de la métropolisation (transferts, régularisation et mutualisation), **Bordeaux Métropole** devient majoritairement **la créancière** de ses communes (pour 20 d'entre elles) :

- **Montant d'AC 2016 à percevoir 112,2 M€**  
(contre 15,2 M€ en 2015)
  - **Montant d'AC à verser de 15,4 M€**  
(contre 54,6 M€ en 2015)
- ⇒ **Soit montant net 2016 des AC perçues : 96,8 M€**

Les **transferts du Département** donneront lieu, pour une année civile, à une **dotation de compensation de 6,5 M€**, toutefois le transfert effectif s'effectuant au 1<sup>er</sup> avril 2017, le montant de la dotation 2017 est évaluée à **4,9 M€**.

# Les recettes de dotations

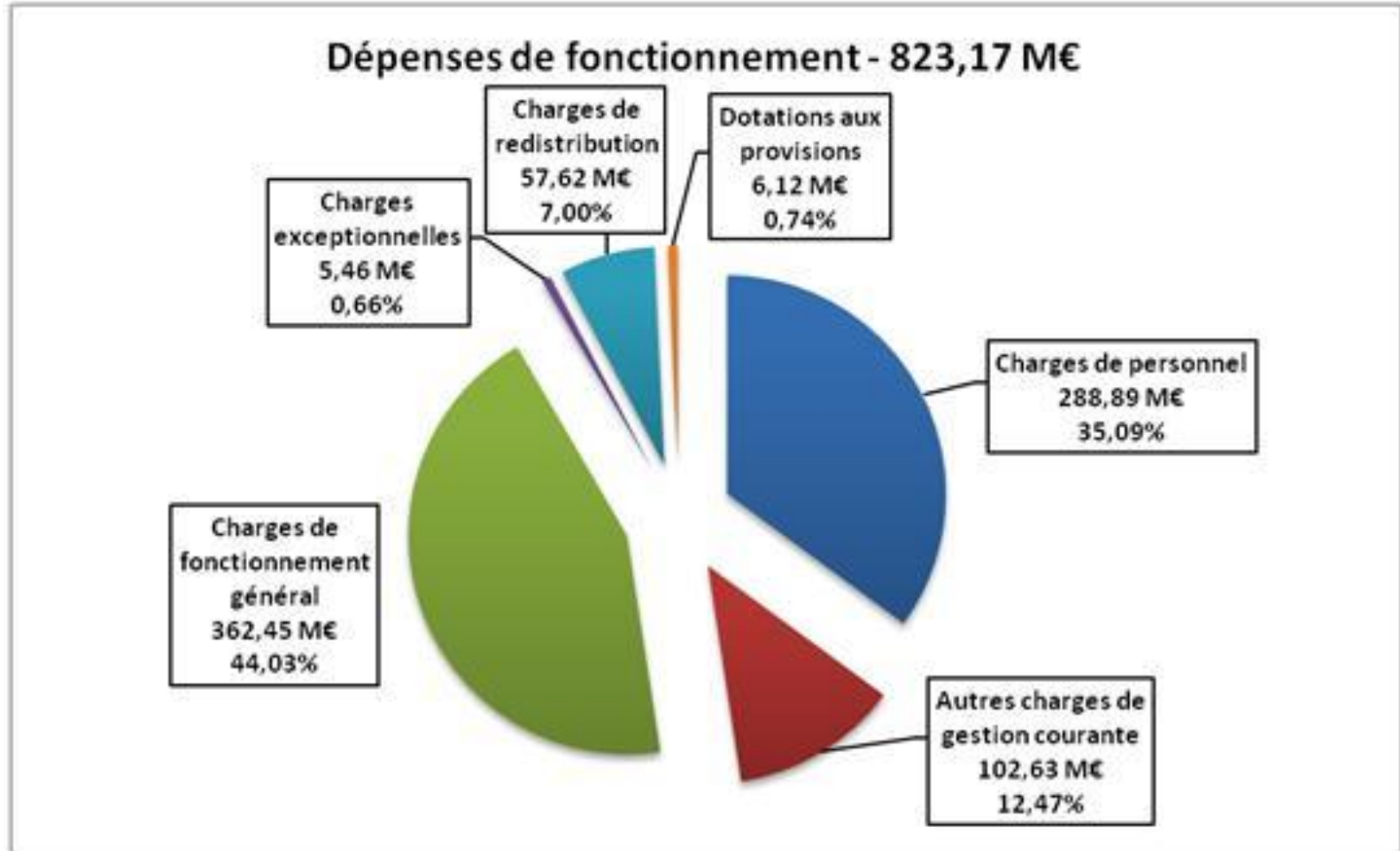
- **La DGF estimée à 151,5 M€ (-6,3 % en flux) incluant :**
    - la **dotation d'intercommunalité** : 25,4 M€ (32,6 M€ en 2016), en recul de 22 % en flux,
    - la **dotation de compensation** : 126 M€ (129,1 M€ en 2016), en recul de 2,4 % en flux.
  - **Les allocations compensatrices inscrites à 102,3 M€ incluant :**
    - pour 5,2 M€ les **allocations « ancien régime »** (-17,3 % en flux)
      - Avec la « Dotation de Compensation Unique spécifique TP », les compensations Zones Franches et Redynamisation urbaines et Taxe d'habitation
    - pour 94,1 M€ les **allocations « nouveau régime »** (0 % depuis 2013)
      - Avec la Dotation de compensation de la Réforme de TP (DCRTP) et le Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)
  - **La Dotation Générale de Décentralisation gelée à 3,77 M€**
- ⇒ Les dotations et participations reçues ne représentent plus que 19 % des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Métropole.



# Les recettes de gestion

- Une évolution attendue de +5 % avec un produit inscrit de **141,4 M€** (134,7 M€ en 2016), en raison des recettes transférées.
  - Croissance toujours portée par les recettes contractuelles versées par les délégataires (soit +6,7 %) :
    - **72,7 M€ de redevance du réseau de transport en commun (+3,9 %) ;**
    - **24,9 M€ de redevance d'assainissement (+1,1 % à tarification inchangée de 0,621 € HT / m<sup>3</sup> – 24,20 M€ en 2015) ;**
    - **3,3 M€ au titre des concessions distribution gaz et électricité ;**
    - **2,1 M€ au titre des réseaux de chaleur.**
  - Et par le **transfert du Grand stade de Bordeaux qui se traduit par l'inscription d'une recette de 8,5 M€** (dont 3,89 M€ versés par le FCGB et 4,61 M€ au titre des recettes garanties versé par la société Stade Bordeaux Atlantique détentrice du contrat de partenariat).
- ⇒ Leur part dans le financement du budget (environ **13 % des recettes réelles de fonctionnement**) ne permet toutefois pas de compenser la perte de dotations.

# Les dépenses de fonctionnement 2016



Pour l'ensemble des budgets, après retraitement des flux croisés, les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent à **842,5 M€** contre **799,5 M€** en 2016. Hors frais financiers (19,3 M€), elles s'élèvent à **823,2 M€**.

# Le cadrage des dépenses de gestion

- En excluant les charges nouvelles 2017 liées à la métropolisation, l'évolution des dépenses s'établit à **+14 M€** pour l'ensemble des budgets soit une **augmentation de 1,5 %** (charges de personnel incluses). Cette progression, qui est légèrement supérieure à l'ODEDEL de 1,3 % pour 2017.
- Pour le **budget principal**, les dépenses 2017 s'élèvent à 584,86 M€ (contre 574,1 M€ au budget 2016), soit une **progression des charges de 10,8 M€** (+1,9 %). A noter, **6,1 M€ de nouvelles dépenses de fonctionnement** (hors personnel et frais financiers) **liées à la métropolisation** (transferts et mutualisation).
- Le budget des **charges de personnel** s'établit à **240 M€**, dont **4,6 M€** au titre **des 116 agents transférés en 2017**, incluant la prise en compte de l'impact de la réforme « **PPCR** » pour l'ensemble des catégories et de la **revalorisation du point d'indice** représentant un **impact global de 2,1 %**.
- Hors subventions aux budgets annexes, **les subventions versées** s'élèvent à **24,4 M€ (+20,7 %)**, dont **3,2 M€ pour des compétences nouvelles**. Pour les seules **subventions aux organismes privés (à périmètre constant)**, une **augmentation de 10,9 % (17,8 M€ contre 16,1 M€)** compensées par des **baisses sur les charges à caractère générale**.

# Les subventions aux Budgets annexes

Les **subventions versées en 2017 aux budgets annexes** représentent néanmoins une charge pour le budget principal de **57,8 M€**, montant en diminution par rapport à 2016 (68,1 M€).

La répartition de ces subventions par budget est la suivante :

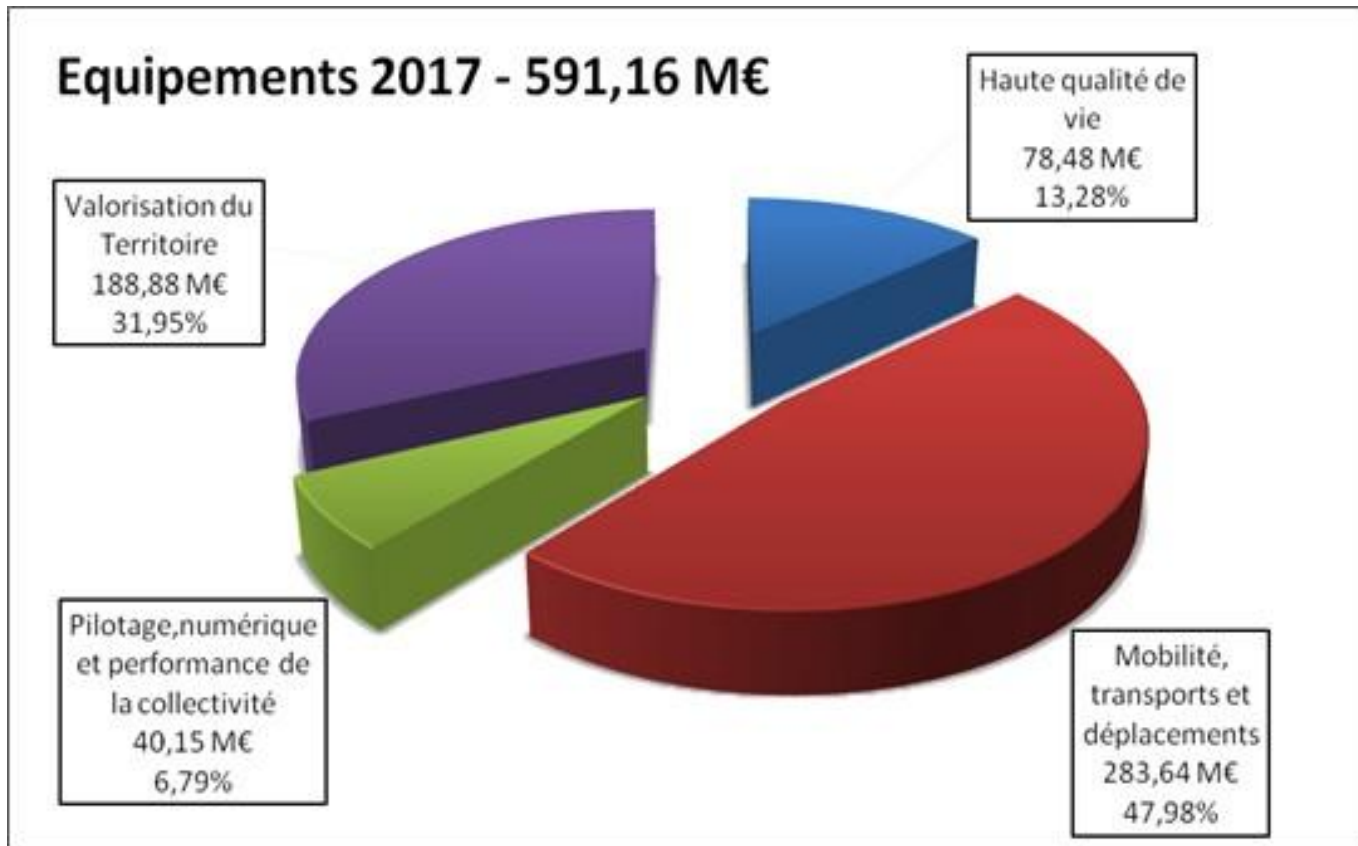
- **Transports : 50,24 M€** (57,03 M€ en 2016),
- **Déchets ménagers et assimilés : 6 M€** (9,65 M€ en 2016),
- Restaurants administratifs : 1,41 M€ (1,34 M€ en 2016),
- Pompes funèbres : 0,164 M€ (0,09 M€ en 2016).

Dans l'attente de la **création du budget annexe dédié aux équipements touristiques fluviaux** dans le cadre d'une décision modificative à intervenir au **1<sup>er</sup> trimestre 2017**, une subvention de 50 K€ a été prévue notamment pour « reverser » le montant de l'AC perçue par le budget principal mais destinée au financement de cette activité transférée des communes.

# Les dépenses de redistribution

- Les dépenses dites de « redistribution directe » représentent un montant de **56 M€** :
  - l'attribution de compensation (AC) versée aux communes : **15,4 M€**
  - la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) : **33,6 M€** (dont **financement de 0,266 M€** de la Métropole pour le tunnel +/- 2,5 %);
  - du prélèvement en faveur du FPIC : **7 M€**.
- La contribution au FPIC progresserait de +18,2 % par rapport à 2016, malgré le gel de l'enveloppe global annoncé par l'Etat pour 2017.
- En 2017, comme en 2016, Bordeaux Métropole prendra en charge 100 % des contributions FPIC des communes de Cenon, Floirac et Lormont, soit un montant global de prise en charge estimé à 541 121 €.

# Les dépenses d'investissement



Le programme d'équipement pour 2017 se présente comme suit :

- **388,4 M€ pour le budget principal** en incluant 13 M€ de nouvelles dépenses au titre des compétences transférées ;
- **591,2 M€ tous budgets confondus, dont 153,60 M€ pour le budget annexe des transports.**

# Autres dépenses d'investissement

Aux dépenses d'équipement s'ajoutent les **dépenses financières** liées aux participations et aux dotations, pour un montant de **24,2 M€** :

- des **avances remboursables à La Fab** pour **9,25 M€** ;
- du **reversement aux communes des produits de TA/TLE** pour **7,35 M€** (si reversement de l'intégralité du produit inscrit en recette selon le dispositif prévu dans le PFF) ;
- de **versements aux communes de recettes de participation perçues** pour leur compte au titre des différents PAE pour **4,32 M€** ;
- des **avances au budget annexe de la ZAC des quais** pour **1,8 M€** ;
- des **prises de participations** pour **1,348 M€** correspondant au 3ème et **dernier appel de fonds de l'AFL** et divers cautions pour **0,1 M€**.

Ces dépenses financières s'ajoutant aux **dépenses d'équipement de 591,2 M€**, le **budget réel d'investissement 2017** s'établit (hors remboursement d'emprunt et flux croisé) à **615,3 M€** contre **597,6 M€** en 2016.

# Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2016	2017	Evolution 2017/2016
	<b>101,89</b>	<b>121,12</b>	<b>18,87%</b>
Produits de cession	13,50 M€	7,80 M€	-42,22%
FCTVA	18,25 M€	18,40 M€	0,82%
TLE TA et autres dotations	4,95 M€	7,01 M€	41,62%
Subventions d'équipements reçues	25,69 M€	32,75 M€	27,47%
Produits des amendes de police	8,00 M€	8,00 M€	0,00%
Créances détenues	31,50 M€	47,17 M€	49,72%

⇒ A noter les **recettes de subventions** en **progression de 27,5 %** avec :

- 15,3 M€ de subventions au titre de la phase 3 du tramway ou le système billettique (1 M€) ;
- 10,6 M€ de recettes au titre des différents PAE (dont 1,7 M€ pour le PAE Ausone à Bruges et 7,2 M€ pour le PAE des Bassins à flots à Bordeaux) ;
- 2,2 M€ au titre des projets du budget annexe assainissement (1,5 M€ pour le collecteur Lajaunie) ;
- différentes participations à percevoir pour les projets métropolitains pour 4,6 M€, dont 1,1 M€ de recettes au titre du projet urbain participatif sur l'avenue de la Libération au Bouscat.



# La couverture du besoin de financement

Tous budgets confondus, le programme d'équipement de 615,33 M€ serait financé comme suit :

- des **recettes propres d'investissement et un autofinancement** qui s'élèvera à **298,34 M€**, soit **48,5 %** (en recul par rapport au taux de financement de 2016 de 51,8 %) ;
- un **besoin de financement prévisionnel** qui s'élève à **317 M€**, soit **51,5 %**.

Pour le budget principal, le financement du programme d'équipement de 457,78 M€ serait assuré par :

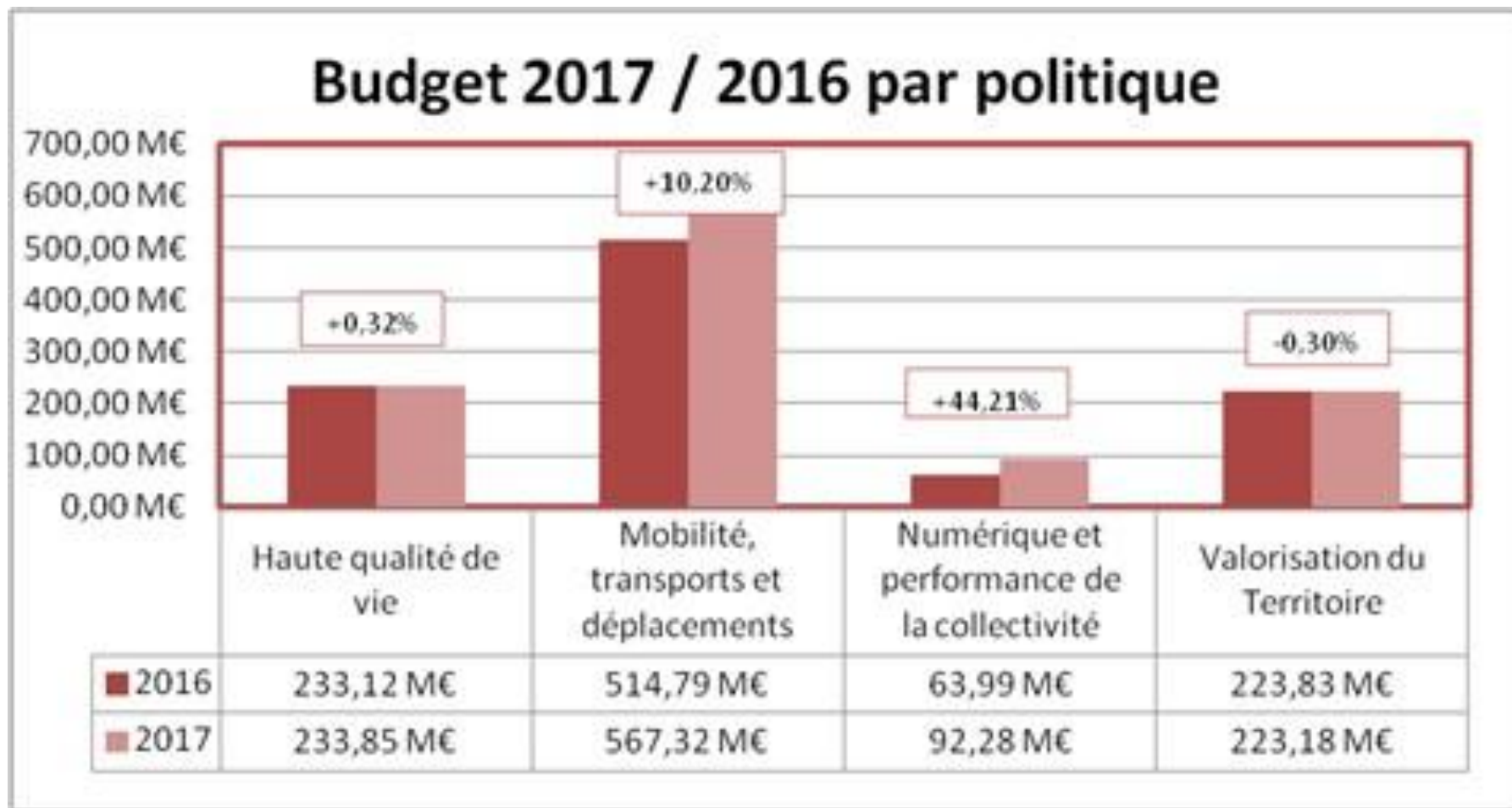
- des **recettes propres d'investissement et un autofinancement** à hauteur de **56,8 % (260 M€)** ;
- un **besoin de financement prévisionnel** qui s'élève à **197,8 M€**, soit **43,2 %**, mais qui pourra être diminué par affectation prioritaire du résultat 2016 comme cette année au budget supplémentaire.

# La gestion de la dette

- **Hors impact des transferts**, l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élève à 557,4 M€, contre 609,8 M€ au budget primitif 2016 soit une baisse de 9,4 %.
- **L'encours de la dette corrigé des transferts** s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 688,5 M€. L'impact des loyers du contrat de partenariat et des quotes-parts d'emprunts transférés fait passer la prévision des intérêts de 15,7 M€ à 19,1 M€ et le remboursement du capital de 56,2 M€ à 72,3 M€, soit un total d'annuité de 91,3 M€.
- La capacité de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier sera 2,8 ans pour 2,3 ans en 2016, avec cependant une durée de vie moyenne de 7 années toujours en deçà de la moyenne des CU et Métropole (8,9 ans).
- Néanmoins, si l'ensemble de la dette prévisionnelle était mobilisée la capacité de désendettement 31/12/2017 serait de 3,8 ans.

# Le budget 2017 par politique publique

## Evolution 2016-2017



# Le Budget 2017 par politique publique

## Budget par politique

